L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureau: 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 19 JUIN.

FEUILLETON.

LES MARIAGES DE PROVINCE.

L'ALBUM DU REGIMENT.

PAR EDMOND ABOUT.

I

(Suite.)

La femme du colonel était un esprit paresseux doublé d'un cœur tendre. L'effort qu'elle avait fait pour suivre le récit de Mme Humblot et la sympathie qui s'était éveillée en elle remuaient violemment cette honnête masse de chair et la faisaient suer à grosses gouttes. Elle se recueillit un moment, épongea son visage et le dos de ses mains, et s'écria: — S'il était marié?

—S'il est marié, ma fille est sauvée. Il y a un proverbe qui dit: L'impossible arrange tout.

—Et si c'était un de ces fils de famille qui.... que.... dont les prétentions sont énormes? Nous en avons quelques-uns, de ceux-là.

—Comme argent, je ne peux donner que ce que j'ai, c'est certain, mais trouve-t-on beaucoup de dots comme la nôtre? Quant au nom, nous portons un nom d'honnêtes gens. Il n'y a jamais eu ni traîtres, ni pillards, ni conspirateurs, ni concussionnaires, ni favorites dans la famille Humblot; connaissez-vous des maisons de première noblesse qui puissent en dire autant? Et qu'importe le nom de la fille, puisqu'il s'incline à tout jamais devant le nom du mari?

—C'est parfaitement raisonné madame; il ne nous reste plus qu'à trouver le jeune homme en question. Puisque vous êtes sûre de le reconnaître au premier coup d'œil......

—Oui! cent fois oui!

—La recherche ne sera ni longue, ni difficile. La garnison de Nancy se compose de notre régiment, de deux escadrons de cavalerie, de quelques officiers d'artillerie et du génie et du grand quartier-général. Comme je vous l'ai dit, je connais peu les officiers de M. Vautrin, mais ma fille les a tous réunis dans un album de photographies. Nous allons commencer notre enquête par là. Si votre gendre n'est pas chez nous, nous ferons une croix sur le régiment et nous verrons ailleurs. Il est fâcheux que ce monsieur n'ait pas été en permission régulière le jour où vous l'avez rencontré: rien qu'avec la date du voyage, nous mettrions la main sur lui; mais c'est une question de temps.

—Nous avons le moyen d'attendre. Je croyais, et ma fille aussi, que Nancy était une petite ville. Voilà trois jours que nous y sommes; nous avons parcouru les rues, les promenades, les environs; nous avons écouté la musique à la Pépinière et dévisagé les jeunes officiers, qui nous le rendaient bien, mais tout cela, chère madame, en pure perte. C'est ce matin qu'une inspiration du ciel m'a poussée vers vous. Merci de votre aimable accueil et de vos bonnes promesses! Que Dieu rende à votre chère enfant le bonheur que vous allez donner à la mienne!

Les deux bonnes femmes s'embrassèrent en larmoyant, et Mme Vautrin dit à sa fille:

—Blanchette!.... mon cher baby!.... mon amour!.... Eh! Blanchette!

Plus la mère élevait la voix, plus la chère petite Blanche frappait fort. Vous auriez dit que son piano avait commis un crime et qu'elle l'assommait sur place. Lorsqu'elle daigna prêter l'oreille, Mme Vautrin poursuivit:

—Pardonne-moi de te déranger, ma chérie, et va nous chercher, s'il te plaît, l'album du régiment.

—Mon album!

—Oui, ton album du régiment.

—J'y vole.

Elle sortit en traînant les pieds, s'arrêta devant une glace et se tira la langue à elle-même. Sa chambre était au bout d'une enfilade assez longue; à peine entrée, elle poussa le verrou, prit un album de chagrin rouge à filets d'ivoire, l'ouvrit par le milieu, et chercha les lieutenants du 2e bataillon. Un, deux, trois, quatre, cinq. Au-dessous du portrait, on lisait Astier (Paul), en belle écriture de sergent-major.—C'est lui! dit-elle en faisant la grimace, cela ne peut être que lui! Elle fit glisser la photographie hors de son cadre, la déchira menu et mit les morceaux dans sa poche; puis elle réfléchit que ce vide pourrait prêter au commentaire. Elle ôta donc une autre image du cadre, la plaça sur la page montée sur un onglet. Lorsqu'elle en eut caché les débris, son petit visage chiffonné s'illumina d'une joie satanique et elle murmura entre ses dents:

—Maintenant, je me suis vengée d'un insolent: je suis femme!

Et elle courut porter l'album aux deux mamans.

Mme Vautrin la baisa au front et lui dit:—Tu peux rester avec nous, ma gentille, nous n'avons plus de secrets à conter.

Si le cœur de Mme Humblot battait violemment, on l'imagine. Elle ne regarda que par politesse le colonel et les gros bonnets du régiment; mais lorsque les capitaines commencèrent à défiler, elle ouvrit l'œil. Ce ne fut pas sans un certain orgueil qu'elle trouva ces messieurs moins beaux, moins grands, moins sveltes, moins distingués que son gendre futur. Le régiment ne manquait pourtant pas de jolis garçons ni de beaux hommes; mais le précieux inconnu était toujours mieux fait que celui-ci et plus élégant que celui-là.

Blanchette ricanait en écoutant ces commentaires et disait à la veuve Humblot: — Si ces messieurs vous entendaient, madame, ils chercheraient querelle au prince qui les éclipse tous.

Lorsqu'on fut aux dernières pages de l'Album, la gaieté devint plus mauvaise et plus harcelante que jamais. — Nous n'avons plus que quatre, disait-elle. L'espérance est au fond de la boîte. Tout vient à point à qui sait attendre. J'ai dans l'idée que voici le héros du roman!.... Quoi! vous ne voulez pas du lieutenant Bouleau? C'est pourtant un rude guerrier. Fils de ses œuvres, vingt-sept ans de service, dix huit campagnes, la médaille militaire et la croix! Tout le monde n'a pas la croix. Voyez donc la jolie balafre entre les sourcils!

— C'en est fait! dit Mme Humblot. Il n'est pas du régiment, et je suis la plus malheureuse des mères!

La femme du colonel répondit: — Pourquoi donc? S'il n'est pas du régiment, cela prouve qu'il est dans la cavalerie, ou dans l'artillerie, dans le génie, ou dans l'état-major du maréchal. Êtes-vous bien pressée d'en avoir le cœur net?

—Ah! dame, oui. Pensez donc! il y a un pauvre ange qui compte les minutes à l'hôtel.

—Eh bien! je prends mon châle et mon chapeau. Blanchette gardera la maison, et elle sera sage.

Quand les deux mères furent dehors, Mlle Blanche Vautrin croisa ses deux grands bras maigres comme une héroïne de drame, et se promena de long en large dans le salon paternel.

Le théâtre représentait une grande salle [illegible] tes consoles d'un style riche, noble et lourd. Le militaire a cet ennui de retrouver dans ses gîtes la trace de cent autres militaires. Les quelques meubles qu'il transporte avec lui se noient fatalement dans la banalité du fonds. Mme Vautrin était femme d'intérieur; comme telle, elle brodait à la tâche des tapisseries dont Pénélope eût été jalouse, mais ses poufs, ses divans, ses ouvrages de longue haleine, étaient perdus dans le vieux mobilier comme l'opposition pesante dans une majorité sans caractère et sans couleur.

Au milieu du décor tel que vous le voyez, Blanche, Blanchette, se démenait comme une petite panthère en cage. Elle était laide sans avoir l'air de laid; on trouve également des créatures qui semblent belles, quoique leurs traits, pris un à un, soient à peine passables. Cette jeune fille portait à l'exagération, si j'ose le dire, les caractères physiques et moraux de l'âge ingrat. Ses jambes et ses bras étaient [illegible] dans le même style que les baguettes de tambour; elle avait de longs pieds, assez bien faits, et des mains interminables; elle se [illegible] mal, et son teint rappelait l'Afrique aux [illegible] du régiment. Le nez, les yeux, le [illegible] s'adaptaient à la diable et n'allaient pas ensemble, quoique le nez fût droit, le front bien [illegible] et les yeux d'une couleur et d'un dessin [illegible]. Tout cela ne manquait peut-être que d'harmonie, mais l'harmonie est tout dans la [illegible]. Le passant qui la rencontrait à la promenade ne gardait que l'idée d'un livide gamin.

Il n'y a pas une bambine de dix ans qui ne se soit dit en admirant une belle personne: voilà comme je voudrais être, ou même: voilà comme je serai quand je serai grande; mais la nature, cette mère implacable, prend plaisir à déjouer de telles ambitions. Elle relève d'un coup de pouce brutal un pauvre petit nez qui complétait être grec, elle fend jusqu'aux oreilles une bouche innocente qui ne demandait pas à grandir; des cheveux de couleur indécise, qui promettaient de tourner au blond doré, noircissent au beau jour, ou se décolorent en filasse. On ne peut rien contre cela, mais on enrage de bon cœur, et quelquefois on devient méchante. Blanche Vautrin n'avait pas besoin de beauté pour attirer les hommages ou conquérir un mari. La fille d'un colonel ne manque pas de flatteurs, et il y a toujours des maris pour une fille bien dotée; mais n'importe, elle se dépitait d'écraser les miroirs, elle aurait voulu être jolie pour elle-même.

Presque tous les officiers de son père la traitaient en jeune fille et lui rendaient les mêmes hommages que si elle eût été Vénus en personne. Elle recevait mal les fadeurs, et répondait neuf fois sur dix par des boutades; mais malheur à celui qui ne la prenait pas au sérieux! Elle n'entendait point qu'on la traitât en fillette, elle voulait être quelqu'un et faire respecter sa petite personne. Ce jeune esprit chagrin avait des susceptibilités despotiques qui semblaient renouvelées de Caligula. Son plaisir favori, dans le salon maternel, était de pêcher les flatteries comme à la ligne. Les pauvres officiers qui la servaient à souhait étaient cotés plats courtisans; ceux qui refusaient le tribut étaient notés comme rebelles.

Le plus exécré des rebelles s'appelait Paul Astier. C'était un beau, brave et honnête garçon qui ne devait rien qu'à lui-même. Lorsqu'on est le septième fils d'un garde forestier des Ardennes, vous pensez bien qu'on porte son patrimoine au bout des bras. L'enfant n'était ni sot ni fainéant; il suivit l'école du village voisin, s'y distingua bientôt et entra comme externe boursier au collège de la ville. Il faisait deux lieues et demie tous les matins et autant tous les soirs avec ses livres dans une main, ses souliers dans l'autre, et un morceau de pain noir en poche. A dix huit ans, il s'engagea, partit pour la Crimée et fit toute la campagne sans attraper un rhume de cerveau. Une bonne fortune sous lui à l'attaque de Malakoff; il retomba sur ses pieds en riant comme un fou. Lorsqu'il revint en 1855, il avait trois citations et l'épaulette. En 1859, au début de la guerre d'Italie, son régiment n'était pas désigné pour faire campagne, mais il obtint de permuter avec un sous-lieutenant malade, et c'est ainsi qu'il passa sous les ordres du colonel Vautrin. Il retrouva dans la compagnie un camarade de son âge et de son pays qu'il avait connu dès l'enfance et tutoyé de tout temps. Ce soldat, nommé Bodin, s'attacha assidûment à lui comme ordonnance et le servit avec une véritable amitié. Il ne savait ni lire ni écrire, mais il aurait su se faire tuer pour le supérieur qui le traitait en camarade. La campagne de 1859 fut écourtée, comme chacun sait, toutefois Astier trouva le temps d'y gagner un grade, et le fidèle Bodin, qui avait pris le quart d'un drapeau, rapporta la médaille militaire. La paix signée, le régiment fut dirigé sur Nancy; c'est là que Paul Astier fit connaissance avec la femme et la fille de son colonel.

D'entrée de jeu, Blanchette lui déplut, et comme il n'était diplomate ni peu ni prou, il n'eut garde de se mettre en frais de galanterie pour elle. La petite fut d'autant plus choquée de sa froideur qu'elle le trouvait plus agréable à voir que le commun des hommes. Elle fit violence à son attention et l'agaça tant qu'elle put, mais maladroitement: la coquetterie est un art qui ne s'acquiert pas sans étude. Plus elle le piquait, plus il s'accoutumait à la regarder comme un [illegible], un moustique ou toute autre bestiole insignifiante. Le jeune homme avait trop de [illegible] dans les veines pour tenir une heure de [illegible] aux chevreux d'un petit laideron. Lorsque Blanche l'attaquait à bâtons rompus, il [illegible] sans avoir rien à lui dire, [illegible] ne répondait pas toujours patiemment à ses [illegible] agressions. Plus elle se sentait cette [illegible], plus elle revenait à la charge, comme un joueur qui lutte contre la veine sans se dissimuler qu'il y perdra son dernier sou. L'affaire, étant mal engagée, alla tout naturellement de mal en pis; les taquineries s'aggravèrent.

Un jour Blanche avait dit au lieutenant:—Monsieur Astier, ces messieurs prétendent que vous dessinez gentiment; envoyez-moi donc quelques images!

Astier s'en fut tout droit chez le papetier à la mode et rapporta plusieurs douzaines de niaiseries enluminées.—La plaisanterie est de bien mauvais goût, dit-elle.

—Mademoiselle, j'ai choisi celles qu'on donne dans les couvents aux petites filles bien sages. Si vous ne vous en trouvez pas digne, je pourrai les rendre au marchand.

Une autre fois elle l'attaqua ainsi devant plus de quinze témoins:

—Monsieur Astier, quand vous étiez soldat,.. car vous avez porté le sac, n'est-il pas vrai?

—Comment donc! je l'ai même porté très loin.

—Eh bien! quand vous étiez un simple troubadour, couchant à la chambrée et mangeant à la gamelle, dans quel monde alliez-vous, s'il vous plaît?

—Dans le monde des bonnes gens, mademoiselle; mais vous avez trop d'esprit pour comprendre jamais ça.

Lorsqu'elle croyait tenir un fait à la charge de son ennemi, elle en faisait l'objet d'une interpellation publique:—Monsieur Astier, avez vous encore vos parents?

—Grâce à Dieu, oui, mademoiselle.

—Que fait monsieur votre père?

—Il garde les fagots du gouvernement.

—Ah! ah! Et Mme Astier, votre mère?

—Elle fait la soupe au père Astier.

—Mais c'est patriarcal! Dites donc, ces honnêtes forestiers seront joliment fiers de vous quand vous aurez la croix!

—Ils n'ont pas attendu si longtemps, mademoiselle.

Les paroles de ces dialogues sont peu de chose sans la musique. Il aurait fallu voir les adversaires en présence, entendre la voix grêle et traînante de Mlle Vautrin, le timbre mâle du lieutenant et son ton bref. L'avantage ne restait pas souvent à Blanchette, et, comme il n'y a rien de plus cruel que la faiblesse, elle en vint aux dernières atrocités.

—Monsieur Astier, est-ce que vous avez fait des campagnes?

—Autant qu'il y en a eu de mon temps, mademoiselle.

—Et sous quels cieux avez-vous guerroyé, je vous prie?

—En Crimée, en Afrique, en Italie.

—Mais avez-vous rencontré des ennemis sur votre route?

—Quelques-uns.

—Qu'est-ce qu'ils vous ont fait, ces méchants-là?

—Ils ont fait mon avancement.

—Ils ne vous ont jamais blessé?

—Ni toi, non. Pardonnez-leur: ils ne savaient pas ce qu'ils faisaient.

—Comment s'y prend-on à la guerre pour éviter les mauvais coups?

—C'est bien simple, on est heureux.

—On prudent.

—Je suis sensible à cet éloge, mademoiselle, car monsieur votre père me l'avait toujours refusé.

—Il me semble qu'on devrait se faire blesser par simple coquetterie. Un officier intact me fait l'effet d'un être inachevé.

—A la première occasion, mademoiselle, je me mettrai en mesure de vous envoyer un de mes bras ou une de mes jambes.

—Des jambes et des bras? que voulez-vous que j'en fasse? j'en ai.

—Oh! si peu!

Les moindres allusions à sa maigreur la mettaient hors d'elle. Sur ce chapitre et sur celui du teint, elle était d'une susceptibilité farouche. Aussi prit-elle en haine l'ordonnance de Paul Astier, le fidèle Bodin, qui avait mis en circulation un mot populaire.

Bodin taquinait souvent le sapeur Schumaker, qui avait pour ainsi dire allaité Mlle Vautrin:—Dites donc voir un peu, l'ancien; quand ils ont baptisé votre petite, ils ne savaient approximativement pas de quelle couleur elle se proposait d'être. Mlle Blanche, elle n'est pas blanche du tout.

—Ça, c'est *frai*.

—Comment, c'est frais?

—*C'ha tis: c'est frai; Planche est prune.*

—Planche et prune! Ah! joli. C'est toi qui l'as nommée, vieillard à tous crins, et le nom lui restera! Planche et prune! Mais que c'est un coup de pinceau qui vous la peinturlure en deux temps depuis la guêtre jusqu'au plumet! Planche et prune! J'en ferai confidence à tout le régiment; merci, mon vieux!

(*A continuer.*)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'*Abeille*, Vendredi matin, 19 juin 1868.

Le temps a été couvert toute la journée. Nous nous attendions à une bonne reprise, mais nous avons été déçus. Les affaires auraient été à peu près nulles si le John Kilgour, de Louisville, et le paquebot régulier St-Nicholas n'étaient arrivés. L'un avec 900 tonneaux de fret, se composant de 47 boucauts de tabac, de comestibles et de meubles, l'autre de 49 balles coton et 240 têtes de bétail.

Un seul bateau est parti, l'Indiana, pour Louisville.

Le Lula D. est revenu de l'autre bord du fleuve où il chômait depuis quelques temps, pour remplacer les gros bateaux dont le tirant d'eau est trop fort pour la Rivière Rouge. Ce bateau est annoncé pour Jefferson.

Le steamer Judge Fletcher est aussi venu de l'autre bord du fleuve, mais ce n'est pas pour reprendre son ancienne ligne sur la rivière Ouachita; le Fletcher est annoncé pour Cincinnati, et partira ce soir à 5 heures. Nos charpentiers du Sud, probablement, ne sont pas de force pour lutter avec les constructeurs du Nord Ouest.

A St Louis, le 17, le fleuve baissait. A Louisville, à la même date, la rivière baissait aussi avec 5 pieds 7 pouces dans le canal. Le temps était orageux.

LE PAQUEBOT SEMI HEBDOMADAIRE NINA SIMMES, Capt. W. R. Greathouse, commis Jos. Dufferre, partira pour Bayou Lafourche et les points intermédiaires, ce matin à 10 heures précises. Les expéditeurs qui confieront du fret au Simmes seront assurés d'avance du soin tout particulier donné aux marchandises, et messieurs les passagers qui prendront ce bateau seront sûrs d'y être bien traités.

Paquebot régulier du Bayou St Jean et de l'Hôtel Carondelet (au Lac Pontchartrain).—Service quotidien.

— DEPARTS —

Du Pont de la rue de l'Esplanade au Bayou St Jean, à 6 1/2 heures du matin.

Du Lac—A 8 heures et demie du matin, et arrivant en Ville à 9 heures du matin.

— L'APRES-MIDI —

Départ du Bayou St Jean. A 2 heures P. M. A 4 " A 6 1/2 "

Départ du Lac. A 4 heures P. M. A 6 " A 8 "

— LE DIMANCHE — [illegible] 19 juin—6f

[illegible] AU ANNUEL. De la Compagnie d'Assurance "Hope" de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, No. 81 RUE DU CAMP.

CONFORMÉMENT à sa Charte la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868		$158,523 68
Savoir:		
Sur les risques d'incendie	$87,567 85	
Sur les risques de mer	54,977 12	
Sur les risques de rivière	15,978 71	
		$158,523
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie	15,061 3	
Sur des risques maritimes	34,112 95	
Sur les risques de rivière	4,164 22	
		64,338 37
Moins — Les primes remises	4,436 21	
Réassurances	15,273 58	
15 et 25 0/0 remis aux assurés	25,431 05	
Taxes	11,483 00	
		56,615 84
Dépenses, intérêt au moins	14,17 99	135,13
En réserve pour les risques non terminés		$23,391 48

— L'actif de la Compagnie est comme suit: —

Billets hypothécaires sur des propriétés foncières dans cette ville, valant le double du montant	$124,859 30
Prêts garantis par nantissement	14,615 28
Effets pour primes à courte échéance	11,453 24
Dû par des Compagnies d'Assurance locales	5,317 16
Scrips	1,944 00
Actions de la Compagnie "Valette Dry Dock"	6,000 00
Biens fonciers	21,963 38
Actions de banque et autres actions	5,747 50
Primes en voie de perception	29,678 14
En caisse	51,813 48
Total de l'actif	$273,391 49

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

Hy. PEYCHAUD, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 mai 1868. PAUL W. COLLENS, 3me Justice-de-Paix de la Paroisse d'Orléans.

— DIRECTEURS. —

Lafayette Folger, F. Malochée, John J. Adams, Thos N. Blake, F. A. Ducros, C. W. Bradbury, Aug. Couturié, T. D. Miller, Hy. Peychaud.

14 mai—1m

Compagnie d'assurance du Commerce.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes de l'année expirée le 3 mars 1868:		
Primes d'incendie	$52,846 44	
Primes de rivières	79,723 30	
Primes de mer	29,806 00	
		$161,862 75
Pertes payées:		
Pertes par incendie	$13,659 39	
Pertes sur les rivières	84,344 38	
Pertes sur mer	24,273 70	
	$122,277 42	
Escomptes sur primes	30,980 97	
Taxes	4,799 01	
Réassurances	8,892 25	
Primes remboursées	119 06	
Dépenses, profits et pertes, etc, intérêts en moins	29,820 86	$197,189 51
		$35,528 56
Actif en caisse	$72,904 11	
Effets à recevoir	8,063 92	
Meubles	3,673 95	
Primes dues	24,086 45	
Billets pour actions	384,225 00	
		$592,973 44

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

S. S. BUCKNER, président.

GEO. O. SWEET, secrétaire.

Assermenté et signé, pardevant moi, le 21 avril 1868. PARIS CHILDRESS, 2e Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans.

2avril—1mo

SPECTACLES.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

BÉNÉFICE DE DICK PARKER.

Aujourd'hui Vendredi, 19 Juin.

Nouvelle pièce locale, par Dervivage, intitulée: NOBODY GUY. THE WASHINGTON COMMITTEE ON A SCENT. NEW OLIO OF ODDITIES, Aussi—LE BASE-BALL CLUB. 19 juin—1f

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Rue St-Charles, près Commercial Place!

Lundi, 15 juin et durant la semaine.

La dernière semaine de la saison.—Le seul théâtre ouvert.

PROGRAMME DES PLUS ATTRAYANTS!

Première représentation de

BASE BALL, OUR NATIONAL GAME,

par l'auteur de "FEMALE PRIVATEER."

Le jeu de Base Ball est représenté et expliqué sur la scène.

Danses et Chansons nouvelles.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique. [illegible]

Le steamer [illegible] GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez VICTOR FERRILLIAT, agent, 127, rue de la Commune.

16janv—1an

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

VILLE-DE-PARIS,	capt. Duchene	Samedi 16 mai,
EUROPE,	" Lemarié	Samedi 30 mai
ST-LAURENT,	" Bocandé	Samedi 13 juin.
PEREIRE,	" Surmont	Samedi 27 juin.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier, POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88.

Troisième cabine $35, et en comprenant le billet de chemin de fer, $57.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.

Inov 1l21 V. FERRILLIAT, 127, rue Commune.

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool, $110. Aller et retour, $175.
New York à Londres. $115. Aller et retour, $185.
New York à Paris. $120. Aller et retour, $200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à ELLIOT & McKEEVER, Rue Gravier, No 108.

9 mars—1an

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L GRANT,	Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY,	Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN,	Capt. N. P. Henry,
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle-Orléans.

Le Steamer CRESCENT CITY, Commandant E. W. Holmes,

Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 20 juin, à 5 heures P. M.

Ces steamers ont d'excellents emménagements.

Chambres.....$60 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à WOOD, LOW & LUDWIGSEN, Rue de la Commune, No 180.

Le steamer UNITED STATES suivra et partira SAMEDI 27 juin.

LIGNE DES MARCHANDS.

Le steamer SHERMAN, Capt. W. P. Henry.

Partira de son wharf, au pied de la rue Jefferson, le vendredi, 19 juin 1868, à 5 heures P. M.

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants: GEO. CROMWELL, GEO. WASHINGTON, CORTES, MARIPOSA.

Le steamer GEO. CROMWELL, Commandant E. E. Vaill,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 20 juin, à 5 heures P. M.,

Passage.....$60

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

4 mai—1a

Pour St. Louis.

Départ SAMEDI, 13, 27 Juin. 10 juillet, à 5 heures P. M.

POUR MEMPHIS, CAIRO ET ST. LOUIS.

Le magnifique bateau neuf FRANK PARGOUD, Capitaine John W. Tobin, commis Geo. A. Williams, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. On peut voir un plan de ses chambres, retenir le passage et traiter pour le fret au bureau de SINNOTT & ADAMS, Agents, 25, Commercial Place. JOHN A. STEVENSON, No 13, rue Front.

12 juin—

Pour les Villes de Bains.

Voyage dans le jour.

Le magnifique steamer du Lac, ELLA MAY.

Capitaine John Walker; F. A. Lumsden, commis, partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 9 h. du matin, pour la Baie St. Louis, Biloxi, Passe Christ'an, Mississippi City et Ocean Springs. Il partira d'Ocean Springs, pour la Nouvelle-Orléans, les MARDIS, JEUDIS et DIMANCHES, à 5 heures du matin.

L'ELLA MAY fera des excursions à Mandeville et Madisonville, tous les VENDREDIS, à l'arrivée du convoi de 7:30 du matin. Il sera de retour le même jour, à temps pour le convoi de 7 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou de basses eaux. P. S. Il ne sera pas donné de repas à bord, mais les passagers pourront en obtenir en s'adressant au barkeeper. 9 juin—1m

Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans et de Mandeville—Départ tous les jours—Pour Mandeville, Lewisbourg et Madisonville—Prix du passage 50 cents.

Pour Covington le bateau se reliant avec le "Wenona" qui débarquent les passagers et le fret à Covington, Prix $1.

Le beau steamer CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, capitaine W L. Cousens, part TOUS LES JOURS, à l'arrivée du convoi de 2 h. du chemin de fer de Pontchartrain; le SAMEDI à l'arrivée du convoi de 4 heures P. M.—Retour: Il part de Madisonville et de Mandeville tous les jours, et arrivera à temps pour le chemin de fer à temps pour le convoi de 8 heures et demie du matin. Le Dimanche matin, (EXCURSION) le bateau partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin, et arrivera à temps pour le convoi de 7 heures du soir.

Le CAMELIA est un grand steamer, offrant tous les agréments nécessaires, a été acheté expressément pour ce service et fera les voyages l'été et l'hiver, positivement.

Pour plus de détails, s'adresser à COHEN M. SORIA, agent, Rue de l'Union, Nos 18 et 20.

21 mai—

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE—

Tous les jours.

Le bateau à vapeur LAURA, fin marcheur et à basse pression, partira, tous les jours, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain (au Lac) comme suit: à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après midi; et le samedi, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi. Les lundis, mercredis, jeudis et samedis il arrivera au chemin de fer à temps pour permettre aux voyageurs qui reviennent en ville, de prendre le train de 5½ heur. du matin. Les mardis et les vendredis, à temps pour le train de 9 3/4 heures du matin. Pour les excursions du dimanche, il partira de l'extrémité du chemin de fer à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie revenant dans la soirée du même jour.

Le prix du passage est réduit comme suit: Pour Mandeville et Madisonville, 50 cents. Pour Covington, y compris le passage à bord du Dew Drop, $1. Les passagers, soutdébarqués au wharf de Covington. LOUIS FRIGERIO, Jr., Rue de Chartres, No 50.

16 avril—3m

Départ, SAMEDI, 20 juin, à 5 heures P. M.

Pour Louisville, Cairo, Memphis, Vicksburg et tous les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur, RICHMOND, à basse pression, capitaine J. Stat Neal, commis J. S. Wolfolk, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. On peut voir un plan de ses chambres, retenir le passage et traiter pour le fret, au bureau de SINNOTT & ADAMS, 25, Commercial Place.

13 juin—7

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche.

Partant de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures du soir, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin.

Le bateau à passager, de première classe, NINA SIMMES, capitaine W. R. Greathouse, commis Jos. Dufferre, partira comme il est dit, et sera de retour tous les mercredis et dimanches, dans la journée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, 64 Vieille-Levée.

10 avril—

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir et tous les MERCREDIS à 10 heures du matin, (commençant à 1 avril) pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, fin marcheur, Grey Eagle, capitaine V. B. Barnes, partira comme il est dit; et à SON RETOUR, quittera le Bayou Sara tous les DIMANCHES et JEUDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES LEAKE, 16, Nouvelle-Levée.

3 mai—1m

Pour Grand'-Ile et les Débarcadères intermédiaires.

Le beau bateau à vapeur MINNOW, capitaine Moore, construit expressément pour ce service, partira du Canal Harvey, tous les MARDIS, à 8 heures et demie du matin, et tous les SAMEDIS à 4 heures et demie de l'après midi. Pour le retour, il partira les Jeudis matin, et les Dimanches soir.

Prix du passage, $3 50 pour aller et autant pour revenir.

Il y a à bord une buvette pourvue des meilleures liqueurs.

Le tug à vapeur Little Ferry quittera le wharf du ferry de la rue du Canal à 7 heures et demie du matin le mardi, et à 4 heures de l'après-midi le samedi; il se reliera au bateau à vapeur Minnow; passage, 25 cents. Conditions raisonnables pour le fret et le bagage. 2 juin—3m

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos. P. Aucoin commis F. A Charlet, part de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS pendant le jour. Le Samedi, le bateau ira jusqu'à Lockport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 3 juin—1m

LE BRESIL, LE BRESIL.

Avis important aux Emigrants.

L'ETABLISSEMENT d'une ligne de steamers, de la Nlle-Orléans à Rio Janeiro, en voie directe, ne m'étant pas possible en ce moment, j'ai conclu, avec la "New York and Brazil Line," un contrat par lequel cette Compagnie s'engage de transporter les personnes du Sud aux prix réduits suivants: Première classe $157 50 en or; Seconde classe ou entrepont, $78 50 en or.

Le prix régulier étant de $225 et $112 50 en or, on voit combien est grande la concession qui nous est faite.

J'ai conclu, en outre, un marché avec le "Cromwell Steamship Line" qui transportera les personnes du Sud à New York moyennant $50 en monnaie courante. En vertu du même règlement, on peut aller de Charleston à New York, par le "Garrison & Allen' Line," pour $15 en monnaie courante.

Pour obtenir des billets de passage à ces prix, il faudra produire un certificat portant une signature et garantissant qu'ils sont de véritables émigrants. Les passagers devront acquitter le prix du passage avant de s'embarquer.

J'ai dû faire cet arrangement parce que je n'ai pas pu avoir assez de capitaux pour établir une ligne directe et que je pouvais consciencieusement recommander, et parce que je sais que les steamers de ces Compagnies sont sûrs et réguliers.

Les tribulations des familles du Sud qui ont essayé de se rendre au Brésil en partant des ports du Sud doivent nous porter à bien choisir les moyens de transport. Notre peuple a subi plus de désastres maritimes qu'aucun nombre égal d'expéditions.

D'abord, c'est l'expédition Hastings qui, partie de Mobile, fut obligée de revenir.

Puis la noble Compagnie de McMullan fit naufrage sur les côtes de Cuba et perdit tout, excepté les vêtements.

En troisième lieu, la seconde expédition Hastings eut des difficultés à St Thomas; le paquebot régulier la recueillit.

Enfin, la "Catherine Whitney" resta quarante-sept jour en mer; il y eut à bord des souffrances et des abus qui amenèrent un procès et bien des récriminations entre les passagers et les propriétaires.

Nos deux expéditions,—celle du "Talisman" et celle du "Marmion"—sont les seules qui soient arrivées sans accombres. Si mes compatriotes me demandaient la cause de tous ces désastres, je leur répondrais que c'est parce que les chefs ne savaient pas choisir les navires et étaient les victimes d'hommes sans foi.

Pendant la guerre, un grand nombre de bâtiments furent construits, pour les Etats-Unis et dans le but de forcer le blocus; faits en une nuit pour ainsi dire, ils ne sont pas en état de prendre la mer. Depuis la guerre, des spéculateurs avaient de se débarrasser de ces cercueils flottants en les envoyant vendre sur les côtes du Brésil.

Aucun de ces navires n'est arrivé en bon état dans l'Amérique du Sud; ils ont été retardés avariés ou perdus. La ligne régulière n'a eu à déplorer aucun accident. Il est inutile d'en demander davantage. Si les habitants du Sud continuent à se risquer sur des transports qui ne valent plus rien, quelle responsabilité pèse sur eux.

M. ALFRED MOULTON (No 41 de la rue Carondelet) mon agent à la Nouvelle-Orléans, donnera les renseignements nécessaires aux émigrants et les expédiera pour New-York. Afin d'économiser, les passagers doivent faire en sorte de partir d'ici à temps pour arriver à New-York le 20 de chaque mois et prendre le paquebot régulier du 22 pour Rio Janeiro. Ceux qui, après avoir réglé leurs affaires voudront s'établir sur la concession connue sous le nom de "Lizzieland" obtiendront des certificats qui leur permettront d'avoir du gouvernement brésilien cent soixante mille reis (environ $867) pour chaque adulte—somme dont ils pourront avoir l'usage pendant quatre ans, sans intérêt.

Les personnes qui désireraient avoir plus de renseignements sont priées de s'adresser à moi, à la Nouvelle-Orléans, pendant vingt jours, au bureau de M. Alfred Moulton, No 41 de la rue Carondelet.

6avril—1m BALLARD C. DUNN.

Rapidité, Comfort, Sureté,

Par la voie du Chemin de Fer "Caire et Illinois Central."

DIRECTEMENT POUR NEW YORK, BOSTON ET LES VILLES DE L'EST.

Deux steamers partent de Caire tous les jours, à l'arrivée des convois et des bateaux du Sud.

Deux changements seulement entre New York et la Nouvelle-Orléans.

Wagons de nuit, de la Nouvelle-Orléans à Columbus, Ky, sans changement.

Les billets pour tout le voyage se vendent à la Nouvelle-Orléans, au bureau du chemin de fer de Jackson, au dessous du City Hotel; au bureau de l'Atlantic and Mississippi Steamship Company, No 104 de la rue de la Commune, au bureau du Chemin de Fer Illinois Central, à Cairo.

WM. HUGHIT, Surintendant général, à Chicago.

W. P. JOHNSON, Agent général pour les passagers, à Chicago.

B. F. LONGLEY, Agent pour les passagers, au Sud, à la Nlle-Orléans.

7 juin—2 m

Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

UN convoi de passagers part, tous les jours, à 4 h. 30 P. M. et se relie avec des convois allant à Vicksburg et à Meridian. Il se relie également avec le chemin de fer Mississippi Central allant au Nord et à l'Est. Des convois dits "accomodation" partent, le dimanche, à 7 h. 40 du matin, vont jusqu'à Brookhaven qu'ils quittent, pour le retour, à 3 h. 30 du matin les lundis. Ils arrivent ici à 11 h. 15 du matin.

Les billets d'excursion servent sur les convois du samedi ou du dimanche allant au Nord et les convois du lundi allant au Sud.

L'envoi du fret part tous les jours (excepté les dimanches) à 6 h. 40 A. M.

J. S. WILLIAMS, Surintendant général.

ED WARE, Agent général pour les passagers.

JAMES YONGE, Agent général pour le fret.

21mai

Aux voyageurs.—Avis important.

PRIX DU PASSAGE REDUIT.

A partir du 10 avril,

Le prix du passage par le "Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord"

—ET—

Par le "Chemin de Fer Mississippi Central" seront comme suit:

New-York	$55 00
Philadelphie	52 00
Baltimore	49 00
Washington	47 50

Pour les renseignements et les détails, s'adresser au bureau, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel, et au dépôt, rue Calliope.

T. S. WILLIAMS, Surintendant général du Grand Chemin de Fer de la N. O., de J. et du N.

E. D FROST, Surintendant général du Chemin de Fer Mississippi Central.

avril 12f

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport, Nlle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 4.

JAMES YONGE, Agent pour le fret. T. S. WILLIAMS, Surintendant général.

14janv—3ms

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENT D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du 1er avril 1868, les convois partiront comme suit:

DE LA VILLE.		DU LAC.	
6	à A. M. char à cheval.	5½	A. M. char à vapeur.
7	" à vapeur.	7	"
8½	"	8	"
9	"	9	"
10	"	10½	"
Midi		11	"
2 P. M.		1	P. M.
3	"	2	"
4	"	3	"
5	"	4	"
6	"	5	"
7	"	6	"
8	"	7	"
		9	char à cheval.

Arrangement du Dimanche.

Il y aura des chars à vapeur au lieu de char à cheval partant de la ville tous les dimanches matin, à 4 heures.

Un convoi extra partira de la ville tous les dimanches à 1 heure P. M.

A partir du 5 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin, LES DIMANCHES, toutes les demi heures, de 2 heures de l'après midi à 8 heures du soir.

Prix—Aller et retour, le même jour, 25 cents.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Pour la station de Gentilly, 15 cents.

GEO PANDELY, Surintendant Général.

31mars

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de a rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Tèche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches excepté) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

1erdec

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

CAPITAL.....$500,000

BUREAUX, RUE DU CANAL, No. 142, NOUVELLE ORLEANS.

— Directeurs —

John Pemberton,	W. S. Pike,	Ed. Rigney,
E. A. Tyler,	J. W. Stone,	Alexander Marks,
C. H. Slocomb,	A. Thompson,	C. E. Girardey,
F. Dolbonde,	D. B. Penn,	W. B. Schmidt,
Geo A. Fosdick,	Edw. Barnett,	Marshall J. Smith.

JOSEPH ELLISON Président. W. S. PIKE, Vice-Président. T. M. DEANE, Ag. Gén. W. P. HARPER, Sec.

Médecins examinateurs,

Dr S. A. Moss, Dr S. Choppin, Dr G. R. Lemonnier, Dr Henry Smith, Dr J. Hampden Lewis, Dr W. C. Nicholls. G. A. Breaux, avocat.

La Compagnie prend TOUTE ESPECE D'ASSURANCE SUR LA VIE—Assurance ordinaire et annuelle—Assurance de dix et vingt ans—Simple paiement—Assurance participante et non participantes, émises à des taux aussi bas que ceux d'aucune autre Compagnie.

Les paiements ne sont pas forfaits.

19 avril—1an

TRAITEMENT DES MALADIES SECRETES ET DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Eczéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDOZ, Pharmacien de l'Université de Paris, Rue Conti et Bourgogne.

Wm. B. MORRIS & Co,

AGENCE D'ASSURANCE.

37.....Carondelet.....37

ÆTNA, DE HARTFORD.

Actif.....$4,650,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif.....$1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer faits.

oct—1an

VENTES JUDICIAIRES.

FRANÇOISE DUPUY vs. MADELEINE SCHNEIDER.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,363—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, premier de juillet 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'un magasin de Modes, ainsi que tous les meubles qui s'y trouvent situé au No 117, rue Royale, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

19juin—19,23,26,29; 1juillet.

THOMAS MORAN vs F. & A. BURNS.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,066—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI premier de juillet 1868, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la Pension et le Café situés au No 169 rue Baronne, près celle Lafayette, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19 juin—23,26,29; juil 1

LEON LATAPIE vs JULIE-PAULINE PIERRE.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,967—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans un nouveau faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Girod, Bagatelle, de l'Union et Craps, mesurant, mesure américaine, environ quarante-deux pieds de profondeur, borné du côté de la rue Bagatelle par la propriété de feue Françoise Pierre et du côté de la rue de l'Union par celle de la dame Boneron.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la défenderesse pour en avoir hérité de sa sœur ladite Françoise Pierre, suivant acte de délivrance de legs en date du 1er décembre 1852, au rapport d'Octave de Armas, notaire public en cette ville.

Saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

18 juin—18,27—5,11,19 juillet

FREDERICK SHONEKAS vs CHAS. SMITH.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 26,133—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro un de l'ilet numéro trente neuf, borné par les rues Canal, White, de la Douane et Broad, suivant plan déposé en l'étude d'Edward G. Gottschalk, notaire public en cette ville, sous le numéro 79. Le dit terrain forme l'angle des rues de la Douane et White et mesure trente pieds de face à la rue de la Douane sur cent cinq pieds de profondeur et sur la rue White, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la Dame B. Spickerbretter, suivant acte au rapport de Jos. Cohn, notaire public en cette ville, en date du 9 mai 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

18 juin—27—5 11 19 juillet

FAYNE HUNTINGTON & Co, vs. HARRY H. CHRISTMAS.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 21,532.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 1er juin 1868, par suite d'un jugement rendu le 25 mai et signé le 29 mai 1868, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication d'un billet donné en nantissement aux demandeurs, lequel billet est de la teneur suivante, savoir—

$8,359 30 Vicksburg, le 22 juin 1866

Au 1er décembre prochain, je promets de payer à H. H. Christmas, ou à son ordre, huit mille trois cent trente neuf piastres et quatre vingt dix cents pour valeur reçue, négociable et payable au comptoir de Fayne Huntington & Co, Nouvelle-Orléans, La.

Signé: WILLIE LYONS.

(Sur l'endos) Ce billet est donné en renouvellement de billets garantis par acte enregistré à Bolivar, livre H, pages 364, 365 et privilège est retenu pour garantir ce billet.

Signé: WILLIE LYONS.

5 février 1868. Ce billet a droit à un crédit de quatre cent soixante dix neuf piastres et soixante et un cents, à nous payés.

Signé: FAYNE HUNTINGTON & Co.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

9 juin—9, 12, 16, 18, 20

La dame (veuve) SUZANNE GROGAN, vs THOMAS CRONAN et FANNY (EGAN) CRONAN, son épouse.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19 811—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, onze de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Tous les droits, titres et intérêts de la défenderesse la dame Fanny (Egan) Cronan à une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Thalie, St-Denis et Maunsell, laquelle portion de terre est désignée par le numéro deux sur un plan dressé par G. T. Dunbar, ci-devant voyer, en date du 24 avril 1848 et déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire public en cette ville.

La dite portion de terre mesure, mesure américaine, trente et un pieds sept pouces de face à la rue Melpomène, sur cent vingt quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

9 juin—11,26—juillet 3,11

FANNIE M. COOPER, épouse, vs. WILLIAM A WALKER, époux.

COUR du Septième District Judiciaire Paroisse d'Ouest Feliciana—No 2169—En vertu d'un writ de [illegible] [illegible] le dit notaire et de l'inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

9 juin—12,16,18,20

La Dame ANGELIQUE NEDEY vs JULES HENRY.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,713—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI onze de juillet 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

TROIS CERTAINS TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, au faubourg Franklin, désignés par les numéros cinq, six et sept de l'ilet numéro cent quarante-cinq, borné par l'Avenue Washington, les rues St Avid (aujourd'hui Claiborne), Prosper et Urquhart, suivant un plan dressé par L. Pilié, arpenteur, annexé à un acte au rapport de Theodore Seghers, alors notaire public en cette ville, en date du 5 décembre 1831.

Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun, mesure française, trente-deux pieds de face à l'Avenue Washington sur cent vingt huit pieds dix pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite des successions de A. J. Chevalon et de Adolphe Boyer, suivant acte au rapport d'Amédée Ducatel, notaire public en cette ville, en date du 27 de mars 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

9 juin—9,18,26—juillet 3 11

SUCCESSION DE FEU FRANCIS CLARK, décédé.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — No 28,008 — En vertu d'un ordre de vente rendu le 10 de juin 1868, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1o—Un certain terrain situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Perle, Delord et Louise, désigné par le numéro vingt-cinq et contigu au numéro vingt-quatre, et mesurant vingt-six pieds de face sur la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent vingt pieds.

2o—Un certain terrain situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Perle, Delord et Louise, désigné par le numéro vingt-six et contigu au numéro vingt-cinq et mesurant vingt-six pieds sur la rue Louise, sur une profondeur de quatre-vingt-quatre pieds.

3o—Un terrain situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Perle, Delord et Louise, désigné par le numéro vingt sept et mesurant vingt pieds dix pouces sur la rue Louise, sur une profondeur de quatre-vingt quatre pieds, formant l'angle des rues Louise et Perle.

Conditions—Un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, garantis par privilège et hypothèque sur la dite propriété.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16juin—16,25;3,11,18juil

THOMAS MARKEY, admr. vs JAMES W. ROTCHFORD.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 20,330—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, six de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé au faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet numéro Quatre vingt-cinq dudit faubourg, borné par les rues Washington, du Collège, Chesnut et Sixième, et désigné par le numéro Un, d'après un plan dressé par Hugh Grant, autrefois arpenteur, daté du 29 d'avril 1845, et déposé, pour recours, en l'étude de L. R. Kenny, ci-devant notaire public dans la Paroisse de Jefferson, en cet Etat.

Ledit terrain forme l'angle des rues Washington et Chesnut et mesure trente pieds deux pouces et une ligne de face à la rue Washington, sur cent pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur et face à la rue Chesnut, mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Anna M. Seuler suivant acte au rapport d'Andrew Hero, Jr., notaire public en cette ville, en date du 21 de novembre 1866.

Ainsi que le tout apport plus amplement d'un acte au rapport dudit notaire Andrew Hero, Jr., en date du 4 février 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

3juin—3 12 20 27—1 5 juillet

LESASSIER & BINDER vs WM. CRONE et la Dame MARGUERITE L. CRONE.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 21 667—En vertu d'un writ de saisie et vente et d'un writ supplémentaire de saisie et vente, tous deux à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 18 de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit—

Le tiers indivis de

1o—Une certaine portion de terre située au faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poeyfarré, Foucher, Calliope (autrefois Duplantier) et de l'Annonciation, contiguë du côté de la rue Foucher à la propriété ci-après décrite, ayant cinquante-quatre pieds de face à la rue Poeyfarré et soixante-six pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise, bornée derrière par une autre portion de terre appartenant à E. M. Rusha, ayant un front sur la rue Foucher. Le tout conformément à un plan annexé à un acte au rapport de Stuart H. Lewis, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 31 d'octobre 1848.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

2o—Une autre portion de terre située au faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet susdit borné par les rues Poeyfarré, Foucher, Calliope (autrefois Duplantier) et de l'Annonciation, contiguë à la propriété ci-dessus et ci-devant appartenant à E. M. Rusha et mesurant trente pieds de face à la rue Foucher sur trente-deux pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise, bornée derrière par la propriété ci-dessus décrite, le tout conformément au plan annexé à l'acte au rapport dudit notaire S. H. Lewis, en date du 11 août 1846.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions. — 1o. La somme de cinq mille piastres ($5000) montant de la réclamation des demandeurs, avec intérêt sur ladite somme, au taux de huit pour cent l'an, à compter du 7 avril 1868, jusqu'au jour de la vente, trois piastres trente cents ($3 30), coût de protêt, cinq pour cent pour honoraires d'avocat et les frais d'instance, comptant, au moment de l'adjudication.—2o L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence du montant du prix d'adjudication) un billet, conjoint et solidaire souscrit par les défendeurs, en date du 11 avril 1867, à leur propre ordre et par eux endossé, daté du 4 avril 1867, payable à dix-huit mois de date et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an après échéance, à défaut de paiement à ladite échéance, jusqu'à parfait paiement.

Et la balance du prix d'adjudication, s'il y avait, comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

15 juin—16 23—3 11 18 juillet.

PATRICK SHEA vs JOHN O'LEARY.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 21,456—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, quatorze de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Willow, Cypress, Claiborne et de la Florida Landing, désigné par le numéro Sept d'après un plan dressé par Geo. T. Dunbar, ci-devant voyer, en date du 8 d'avril 1865, déposé en l'étude de N. J. Hoey, encanteur, mesurant, mesure américaine, vingt-cinq pieds de face à la rue Willow, sur cent vingt-huit pieds de profondeur.

Ensemble, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison basse en bois, ayant trois chambres et un grand hangard derrière.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13 juin—13 21 30—7 14 juillet

VENTES JUDICIAIRES

La Dame A. GOODMAN vs JOHN DUNBAR.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 21,7[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, [illegible] juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Fulton, Première, Chippewa et Deuxième, désigné par le numéro Neuf d'après un certain plan dressé par H. Mosthausen, architecte et ingénieur civil, daté du 26 de février 1868 et déposé, pour recours, en l'étude de Wm. J. Castell, notaire public en cette ville, au livre de plans No 1.

Ledit terrain mesure, conformément au dit plan, vingt-huit pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Fulton, vingt-huit pieds un pouce et trois lignes, sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent treize pieds un pouce et quatre lignes sur la ligne latérale du côté de la rue Première, et cent douze pieds et sept pouces de profondeur et face à la rue Deuxième, formant l'angle des rues Fulton et Deuxième.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Henry Phillip Walter, suivant acte au rapport dudit notaire Castell, en date du 16 février 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11 juin—11 19 27—7 12 juillet

Succession de JOHN LETTEN.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 31,999—En vertu d'un writ de fieri facias en faveur d'Adam Thompson, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-sept de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Les édifices érigés par feu John Letten, sur le terrain situé à l'angle des rues Villeré et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16 juin—19,23,25,27

ROBERT CARTER vs S. BONNER

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 20,059 — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-sept de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur S Bonner, à un certain jugement rendu en sa faveur par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, au procès portant le No 17.944 du dossier de la dite Cour. Le dit jugement étant pour la somme de cent soixante huit piastres ($168), avec intérêt et frais, rendu le 2 mai 1865 et signé le 6 mai de la même année.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16 juin—16,19, 23, 25, 27

JOHN L. GUBERNATOR vs LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 11 179—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-sept de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Mille (1,000) actions du fonds capital de la Compagnie dite "Commercial Water Works, chaque action étant de la somme de cent piastres ($100).

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY. Shérif de la paroisse d'Orléans.

16juin—19,23,25,27.

CHAS. CASE, receveur, etc. vs. GEO S. MANDEVILLE & JAMES BUTLER Jr & Co.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,578—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, vingt quatre de juin 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt, No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de meubles de bureau et d'articles divers suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Aussi un grand coffre-fort.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12 juin—12, 16, 19, 21 24

ANN BURKE vs MARTIN O'HALLARAN.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 26,115.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, treize de juillet 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues des Pacaniers, Terpsichore, de l'Annonciation et Edward, formant l'angle sud-ouest des rues Edward et des Pacaniers, et ayant, mesure française, trente-deux pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue des Pacaniers sur cent pieds de profondeur et face à la rue Edward.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11 juin—11,19,27—7 12 juil

FARLEY JURET & CO vs J. W. NORRIS.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 20,749—En vertu d'un ordre de vente rendu le 9 de juin 1868, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-deux de juin 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt, No 23, rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un baril de whisky,
1½ boîte de tabac,
2 barillets de clous,
6 chevrons,
2 [illegible] de patates de chèvres.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11juin—11,14,17,19,21

WM. H. MONTGOMERY vs JOHN P. BECKER.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,676—En vertu d'un ordre de vente rendu le 13 juin 1868 à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt de juin 1868, à 10 heures A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles qui se trouvent dans la maison située No 167 rue Gravier, entre celles du Camp et St-Charles, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

16 juin—19 23 25 27

JOHN LUDOWIG vs JAMES CONLISK.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 26,334—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-deux de juin 1868, à 11 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets qui se trouvent dans la maison située au No 134 rue du Canal, Premier District de cette ville (à l'exception du piano).

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16 juin—16,19,23,25,27

L. GUBERNATOR & CO. vs 2 BOUILLOIRES cylindriques.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 25,095—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-deux de juin 1868, à 11 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Deux (2) bouilloires cylindriques telles qu'elles se trouvent aujourd'hui, au No 356, rue des Remparts, Premier District de cette ville.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

16 juin—16 19 23 25 27

ELIZA ELLEN HOWELL, vs. RUFUS K. HOWELL, son époux.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,728—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, six de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Polymnie, Euterpe, du Colisée et Prytanée, désigné par le numéro vingt huit, suivant plan déposé par H. Moellhausen, ci-devant voyer, daté du 30 d'août 1845 et déposé pour recours, en l'étude de Théodore Guyol, autrefois notaire public en cette ville, sous le No 113.

Ledit terrain mesure trente pieds de face à la rue Euterpe, entre celles Prytanée et du Colisée, sur cent vingt-sept pieds six pouces cinq lignes de fond du côté de la rue Prytanée, entre lignes parallèles, mesure américaine. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. La maison porte le No. huit sur la rue Euterpe.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la Dame M. W. Gresham, suivant acte au rapport de Hugh Madden, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 21 d'octobre 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de la balance due, à savoir: la somme de $4,000 et un billet à ordre garanti par hypothèque sur la dite propriété, échéant le 6 juin 1869, et sera tenu d'assurer la dite propriété pour le dit montant et de transférer la police au porteur du dit billet, et la balance du prix d'adjudication, comptant.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

5 juin—5,12,19,26—7 juil et

CHS M. JONES vs. JAMES A. MORAN.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 25,833—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberty, Howard (autrefois Girod), de la Commune et Gravier, mesurant trente pieds de face à la rue Liberty (autrefois St-Paul), sur cent-sept pieds sept pouces de profondeur, entre lignes parallèles, conformément au plan dressé par F. Wilkinson, ci-devant arpenteur général, daté du 6 décembre 1838 et annexé à un acte au rapport de W. Y. Lewis, alors notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence et une cuisine à deux étages, en bois. La maison porte le No 84 sur la rue Liberty.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

16 juin—16,19,27—juil 7,11

S. N. MOODY vs C. PARK.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 20,833—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-deux de juin 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt, No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un assortiment de marchandises telles que cravates, cols en papier et en toile, gants, etc.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16 juin—16 23 25 27

GEORGE PURVES vs. la Veuve MARIA SMITH

COUR du Deuxième District Judiciaire, Paroisse de Plaquemines—No 709—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour du Deuxième District Judiciaire, Paroisse de Plaquemines, dans l'affaire ci-dessus, à Harry T. Hays, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai le SAMEDI quatorze de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No deux cent dix, borné par les rues Jackson, Prytanée, Joséphine et St Charles, désigné par le numéro E. Ledit terrain est désigné par le No deux et mesure trente-un pieds cinq pouces cinq lignes de face à la rue Prytanée, borné à la limite inférieure par le terrain de Dame Dick, formant l'angle des rues Prytanée et Joséphine, et à la limite supérieure par un terrain appartenant à la succession d'Erastus W. Smith, décédé.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Joseph W. Ellis, suivant acte au rapport de J. W. Breedlove, notaire public en cette ville, en date du 28 de novembre 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13 juin—21,30; juil 7.14

La Ville de la Nouvelle-Orléans Wetmore Lewis & Hodges.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 21,671—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

White, Shell Road, Dupré et Vénus, 1/4 carré,	$125
Gayoso, Salcedo, Agiest et Vénus, 1/4 carré,	250
Gayoso, Salcedo, Euphrosine et Vénus, 1/4 carré,	500
Clark, Génois, Euphrosine et Vénus, 1/16	500

Le dit montant [illegible] les taxes [illegible] dues au Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16 juin—6,13 juillet

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. SCOTT.

Grande vente [illegible] et sans réserve de Marchandises sèches, Habillements, Lingeries, Chapeaux, etc., à l'encan.

PAR H. SCOTT, H. MARKS, Encanteur.

IL sera vendu, vendredi, 19 juin, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 40 de la rue de Chartres—

Un grand choix de marchandises sèches, telles que: indiennes françaises et américaines, coton blanc et coton [illegible], [illegible], mouchoirs, tape checks, jaconats, brillantés, cotonnades, jeans, bobinet et toile à moustiquaires, etc.

— Egalement —

Un fort lot d'habillement venant d'être reçus, convenables pour le détail de la ville et le commerce de la campagne.

—Egalement—

Un beau lot de lingerie, chapeaux, etc. 19 juin

PAR THOMAS & SPEAR.

Propriété améliorée et de valeur située rue Liberté, Premier District.

—No 29,657—

Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Succession de THOMAS B. MOORE.

PAR THOMAS & SPEAR, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, No 36, rue Bienville.

SAMEDI, LE 20 JUIN 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Jno. W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 mai 1868, la propriété ci-après décrite et appartenant à la susdite succession,—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné comme le No 6 dans l'ilet borné par les rues Howard, Liberty, Perdido et Gravier, d'après un plan tiré par Joseph Pilié, arpenteur, le 12 mai 1837 et déposé en l'étude de L. Ferrand, alors notaire public en cette ville, et mesurant, mesure américaine, 28 pieds 9 pouces et 5 lignes face à la rue Liberty, sur une profondeur de 106 pieds 7 pouces et 21 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne du fond, borné d'un côté par le lot No 7, et de l'autre côté par le lot No 5, et par le lot No 30 sur la ligne du fond; le susdit lot fut acquis par le défunt de Robert Allen, d'après acte passé par devant Andrew Hero, notaire public, le 5 mars 1867.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet ci-dessus mentionné et désigné comme lot No. 7, d'après le plan ci-devant mentionné et mesurant mesure américaine, 28 pieds 10 pouces face à la rue Liberté, et acquis de J. J. Mills par le défunt comme propriété de communauté, d'après acte passé pardevant W. J. Castell, notaire public, le 5 mars 1867.

Termes et conditions, un tiers comptant et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois, en billets de l'acquéreur, coupons, et, si nécessaire, signés et endossés par eux, portant 8 0/0 d'intérêts par an de la date jusqu'à parfait paiement, garanti par privilège de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue. Les acquéreurs assumeront les frais d'achat fixés à 5 0/0 sur le montant des billets, en cas de poursuites, et tiendront les bâtisses et améliorations assurées pour le montant de leurs billets et transféreront la police d'assurance à Mme veuve Moore ou aux détenteurs desdits billets. Acte de vente y compris le timbre des Etats-Unis, pardevant E. G. Gottschalk, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

19 mai—19 29—6, 16, 19, 20 juin

VENTES JUDICIAIRES.

Vente par le Percepteur des Taxes d'Etat.

EN vertu du pouvoir dont je suis revêtu par les ordonnances de la Convention constitutionnelle de l'Etat, j'ai saisi, aujourd'hui, et je vendrai, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Douane et Canal, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 29 juin 1868, à midi, la propriété suivante appartenant à François Leonetz, d'après le tableau d'assessement et saisie pour payer le montant des taxes, dommages et frais dus par ledit François Leonetz pour la taxe de la Convention Constitutionnelle imposée par les dites ordonnances.

Un certain terrain situé dans le Deuxième District, dans l'ilet No 58, compris entre les rues Dumaine, Bourbon, Royale et Ste-Anne. Le dit terrain a 31 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 127 pieds—avec toutes les bâtisses qui se trouvent dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Bureau du Percepteur des Taxes d'Etat. — Nouvelle-Orléans, 18 juin 1868.

L. E. LEMARIE, Percepteur des Taxes d'Etat, 2e District.

18 juin—18 au 29

VENTES DE CONSTABLE.

VINCENT PRATT Transféré vs D. GRANT et JAS R. YOUNG.

TROISIEME JUSTICE DE PAIX de la Paroisse d'Orléans—Nos 5 244, 5 245, 5,246 et 5,247—En vertu de quatre writ de fieri facias qui m'a adressés l'Hon. Paul W. Collens juge de la Troisième Justice de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai le SAMEDI, 27 juin 1868, à midi, à la vente publique et adjudication, à l'encoignure des rues St Paul et Cypress, des propriétés suivantes situées sur cinq lots de terre en coignure St Paul et Cypress, Premier District de cette ville.

Un moulin, bâtisses, barrières &c, saisis dans les affaires ci-dessus, suivant inventaire.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. CHS. CATOIR, Agt. Constable.

16 juin—21 27

AVIS JUDICIAIRES.

Dans l'affaire du Bureau des Commissaires du Second District de Desséchement demandant l'homologation du tableau d'assessment, &c., &c.—No 15,846

ETAT DE LA LOUISIANE.—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Sur la présentation du tableau d'assessement du Second District de Desséchement, dans les limites de la paroisse d'Orléans et sur la pétition du Bureau des Commissaires du Second District de Desséchement.—Il est ordonné que toutes les personnes que cela peut concerner fassent valoir, avec les droits susdits et les preuves, et la Cour, considérant que la loi et les preuves sont en faveur de la demande, que le tableau soit approuvé et homologué. Il est de plus ordonné que le jugement soit publié en anglais et en français, dans le journal l'Abeille de la Nouvelle-Orléans, deux fois par semaine, pendant trente jours.

Nouvelle-Orléans, 16 juin 1868. CHARLES M. EMERSON, juge.

Pour copie conforme, J. O. CHALON, Député Greffier.

18juin—30j 2 p s

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—A tous ceux qui ces présentes, que le juge de ce jour du mois d'avril 1868, jugement a été rendu dans l'affaire suivante, savoir: No 18 947 Mme H. E. J. Blineau contre son mari. Cette affaire a été soumise, aujourd'hui, à la Cour; par les parties, sur les plaidoiries et les preuves, et la Cour, considérant que la loi et les preuves sont en faveur de la demanderesse: Il est ordonné, adjugé et décrété que la communauté de biens [illegible] Rose Louise Angèle Cantau épouse de Henry Emile Jules Blineau et son mari, et il est [illegible] sont dissous et que la demanderesse a droit de recevoir la dot et de gérer ses biens et que le défendeur paiera les frais de ce procès.

Jugement rendu le 24 avril 1868.

Jugement signé le 29 avril 1868.

(Signé) CHS LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce vingt-neuf avril, de l'année de Notre-Seigneur 1868, et la quatre-vingt-douzième de l'Indépendance des Etats-Unis.

4 juin—4 18—juillet 4 F. A. WOOLFLEY, Greffier.

Succession de HERMAN DIETERS—No 29,989.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes y intéressées, de faire valoir opposition, sous dix jours à dater de la présente publication: les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. E. O'RORKE, Greffier.

10 juin—14.19

Succession de F. X. HUCK—No 29,958.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. E. O'RORKE, Greffier.

10juin—14.19

L'ETAT DE LA LOUISIANE, Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que le 20 mai 1868, jugement a été enregistré dans le livre de jugements de ladite Cour, dans les termes et chiffres suivants—savoir: No. 21,914. L'Etat de la Louisiane contre la Banque de la Louisiane. Dans cette affaire, pour les raisons données dans les plaidoiries de la cour, lesquelles opinions est annexée et enregistrée au procès—

Il est ordonné et décrété que la charte de la Banque de la Louisiane, institution incorporée en cette politique, en vertu d'un acte de cet Etat, dont devra ses faculté, nulle et non avenue; que ladite corporation soit dissoute et que ses affaires soient liquidées conformément à la loi.—Il est de plus ordonné que ladite corporation, soit déclarée en faillite, à la condition que [illegible] ses affaires et [illegible] en [illegible] sur le sujet, et que Charles Eugène Wilks soit nommé l'un des commissaires.

(Signé) G. DUPLANTIER, juge.

Jugement signé le 22 mai 1868.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans ce 23 mai de l'année de notre Seigneur, mil huit cent soixante huit, et la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

WM. WOELPER, Greffier.

24 mai—1f par s—1m

ETAT DE LA LOUISIANE.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux qui ces présentes concerneront, salut:—Attendu que Thomas Simms, a par un acte passé pardevant J. W. Breedlove, notaire public, le 20 avril 1868, cédé la propriété ci-après décrite, c'est-à-dire, au terrain de cette Cour, ladite vente fut enregistrée le 1ème jour de mai de l'année 1868, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte relatif aux monitions et à la manière de procéder," approuvé le 10 mars 1858:

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par C. B. Girardey & Co. encanteurs de la paroisse d'Orléans, le 14ème jour de d'avril l'année 1868, en vertu d'un décret de cette Cour, rendu le 27me jour de février 1868, dans la succession de Wm. H. Peet, No 29,978, du docket de cette Cour, à laquelle vente le dit Thomas Simms s'est rendu acquéreur pour le prix de $17 000.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

QUATRE CERTAINS LOTS DE TERRE ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations y appartenant, droit de chemin, privilèges et avantages aussi appartenant à ladite propriété situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 32 sur le plan original du faubourg Lafayette, et borné par les rues Philip, Chesnut et Prytanée et à la ligne des lots de la Sixième et Washington et les dits lots sont désignés par les Nos 3, 4, 5 et 19 sur un plan dressé par C. A. Hedden, architecte, daté le 11 juillet 1853, et déposé dans le bureau de Wm. Shannon, notaire public en cette ville, dans le plan No 16, et mesurant comme suit, savoir: Le lot No 3 mesure 29 pieds 4 pouces et 7 lignes de face sur la rue Philip sur 125 pieds de profondeur; les lots Nos 4 et 5 mesurent chacun 29 pieds 4 pouces et 7 lignes de face sur la rue Philip sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 19 mesure 30 pieds de face à la rue Chesnut sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, acquis par le dit W. H. Peet, de feu Thomas L. Wibray, par acte passé pardevant Wm. Shannon, notaire public en cette ville, le 20 juin 1861.

P. E. O'RORKE, Greffier.

Bureau du Greffier de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 13 mai 1868.

23 mai—23,31—juin 9 22

CONSULAT DE FRANCE.

Avis Mensuel. Juin 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent et en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priées d'en donner avis au consulat.

A	Kector-Mary (les époux)
Appaule ou Appaulle Zacharie, dit Jean Recalt	Kuhu Pauline
Angeulli Joseph	L
Albertus Paul	Lafitte Charles (les époux)
Aldiné Paul	Lapeyrouche Jean
Aldiné Mme, née Aline Fredache	Le rive Eloi
Antoine Jean Pierre	Le Maire
B	Louveau Emile
Bouvelle Mme Vve, née Rosalie Henriette Bertrand	Lamalle Auguste
Bret Emmanuel	Lacassin Auguste
Biro Felix	Leroux Jules Mme
Bastien Jean Baptiste	Lebot Jean Pierre
Bouisse Casimir	Lafitte Jean (charron)
Bolleyis Jean	Lambelé Aline Mme (artiste lyrique)
D	Lesire Mme Vve, née Marie Freeman
Dragonne Eugène	Lure François
De Charmoise Paul	Larrivière Jean-Marie
Danger Dominique	M
Dandue (les époux)	Minvielle Pierre
Dreux Mme Vve	Martin Louis Philippe (cordonnier)
De Livaudais	Mergis Charles (de Donaldsonville, La)
Duhamel Eudore	P
Dodard Hippolyte Pierre	Perot Thérèse Mme
Duborgnon Jean	Prudent Victor
Duburdieu-Lavigne Jean Etienne Amédée	Picard J P
Despeyrouse	Porsaux Victor Désiré
E	R
Estebenet Jean	Risse Jean Pierre Mme Vve
F	Rouquette Jean Guillaume
Forgeot Louis	Robert Henri
G	Rochelle Henri François
Grasslen Henri Gabriel	S
Girod François (teinturier)	St Martin Jean
Grossard Michel Claude	Schuster Jacques Mme Vve, née Dorothée Goep
Guérin Mme, née Rose Louise Euphrasie Jung	Ségassie Jean
Guyot Théodore	Saumé Mme Vve, née Berthilde Siegelé
Guerrier Edouard	T
J	Tardos Jules
Jung Joseph Auguste et Alexandre Joseph Auguste Louis	Trouillot Bertrand
K	V
Kats Joseph	Voguet Jean Marie Paul

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches excepté), de 10 heures du matin à trois heures de l'après midi. 1er juin

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS STERN & BRO.

500 caisses de Bottes, Souliers et Brodequins.

Par LOUIS STERN & BROS. M. STERN, Encanteur.

VENDREDI, 19 juin, à 10 heures précises du matin, dans leur salle d'encan, au No 36 de la rue du Camp, il sera vendu, sans limite ou réserve—

500 caisses de bottes, souliers et brodequins.

Assortiment pour hommes, dames, demoiselles et enfants. Ces articles sont frais, de bonne qualité et méritent l'attention du commerce.

Conditions—à la vente. 19 juin—1f

PAR G. DE FERIET.

Quincaillerie! Outils! Poulies! Cordes! Bois de charpente, Matériaux d'entrepreneurs et d'arrimeurs, Machine à vapeur à hisser, &c, &c, &c.

Succession de James Gallier.

No ——.

PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI 30 juin 1868, à 10 heures du matin, au bureau de l'encanteur, No 86 de la rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 17 juin 1867, les articles suivants—

Un lot de quincaillerie, serrures, gonds, etc.

1 caisse quincaillerie, contenant: 10 douz. boutons de portes, en minéral blanc; 11 jeux rouleaux de portes à coulisses, de 6 pouces; 6 jeux rouleaux de portes à coulisses, de 5 pouces; 10 douz. boutons blancs à volets; 9 jeux japan bed castors, de 2 pouces; 11 douzaines et demie de boutons blancs à serrures; 2 douz. rouleaux de portes à coulisses; 3 douz. poires butts détachées; 3 douz. loquets de nuit; 4 douzaines et demie loquets d'arrêt; 2 douz. paires attaches de volets; 6 douz. boulons; 1 douz. neck bolts, de 5 pouces; 3 douz. neck bolts; 1 douzaine et demie serrures de cottage; 3 douz. serrures horizontales; 2 douz. serrures à mortaise; 4 douz. butts 6 roits; 2 douz. parliament butts; un lot de clous (environ 10 barillets); 1 baril colle (300 livres plus ou moins); une machine à hisser, de bateau à vapeur, convenable pour arrimeurs.

— Egalement —

A 11 heures et demie du matin, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu du même ordre, dans le terrain situé dans la rue Gravier, près le coin de la rue Franklin—

Un lot de bois de charpente, portes, chassis, jalousies, granit, outils, poulies, cordes, et un lot de matériaux d'entrepreneurs.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19 juin—19,24,27,30

Succession de E O. Vignaud—No 29,636

Propriétés de valeur, améliorées et non-améliorées, à l'encan.

Par G. DE FERIET, encanteur, Bureau rue Bienville No. 86.

VENDREDI, le 19 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 14 mai 1867, les propriétés foncières dont description suit:

1o—Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues de l'Esplanade, Romans et Frieur et le Chemin du Bayou, désignés par les numéros Six, Sept et Huit, suivant plan de D'Hémécourt, ci-devant voyer, daté du 4 d'avril 1853. Les Nos Six et Sept mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue de l'Esplanade sur quatre-vingt pieds de profondeur. Et le No Huit mesure trente-deux pieds de face à la rue de l'Esplanade sur cent vingt pieds de profondeur.

2o—Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, mesurant vingt huit pieds huit pouces de face à la rue Bourgogne, sur cent sept pieds deux pouces de profondeur, dans l'ilet borné par la dite rue et par celles Dumaine, Ste-Anne et des Remparts.

Ensemble avec les améliorations qui se trouvent sur le dit terrain, la dite propriété étant la dernière résidence du défunt.

3o—Un terrain situé au faubourg Tremé, dans l'ilet borné par les rues Romans, Frieur, O'Reilly et Aubry, ayant trente-et-un pieds cinq pouces de face à la rue Roman sur cent dix-huit pieds cinq pouces et neuf lignes de profondeur.

4o—La moitié indivise de quinze terrains situés au faubourg Tremé, faisant partie de l'ancienne Habitation Blanc, primitivement désignés par les numéros Treize à Dix-sept inclusivement, Vingt-trois à Vingt-six inclusivement, Vingt-huit à Trente-deux inclusivement, dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou, les rues Première, Ste-Anne et Dumaine.

5o—Le tiers indivis de deux terrains situés dans l'ilet borné par les rues des Champs-Elysées, Marigny, Célestine et du Génie, ayant chacun trente-un pieds cinq pouces cinq lignes de face à la rue des Champs-Elysées sur cent onze pieds de profondeur.

6o—La moitié indivise de quatre terrains situés dans l'ilet No Onze au faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros Onze, Douze, Treize et Quatorze du dit ilet. Le No Onze forme l'angle des rues Craps et Mazant, mesure trente-et-un pieds 3/4 de face à la rue Mazant, sur cent dix pieds de profondeur, et chacun des terrains Nos Douze, Treize et Quatorze mesure trente-un pieds onze pouces 3/4 de face à la rue Mazant sur cent dix pieds de profondeur.

7o—Vingt-quatre terrains situés au faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville désignés par les Nos Un à Vingt-quatre inclusivement, formant la totalité de l'ilet No Vingt-trois, borné par les rues de l'Abondance, des Français, des Trésors et des Champs-Elysées.

8o—Un terrain situé à Natchitoches, mesurant 51 pieds 6 pouces de face au côté ouest de la rue Seconde et s'étendant, entre lignes parallèles, jusqu'au Bayou Jacquet.

9o—Tous les droits, titres et intérêts du défunt dans une moitié indivise d'une étendue de terre (No 2) située dans le comté de "Kanawha", Etat de la Virginie, désignée dans l'instrument de transfert et partage fait le 25 août 1856, dont une copie certifiée, ainsi que le plan de la propriété, est déposée au bureau de la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit d'un et deux ans en billets garantis par hypothèque et portant huit pour cent d'intérêt l'an, à compter du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée à l'administrateur et à ses successeurs et ayants-droit pour garantie des paiements desdits billets; les billets devant être tous commissions des commissaires.

Actes de vente avec timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs. 19 mai—23, 29 juin 6,13,19

Meubles, ornements d'église, médailles, fourchettes, etc.

Succession de FIRMIN VERIGLIO—No 32,198.

PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No. 86.

MARDI 23 juin 1868, à 11 heures A. M., il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre [illegible] [illegible] des rues Ursulines et Hôpital, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 juin 1868, pour le compte de la dite succession, savoir—

Tables, armoires, chaises, machine à coudre, toilette, pendule, lits, ligne de cotage, vêtements. Aussi: médailles en argent, chapelets, crucifix, etc., etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19juin—19,24,25,29

Agréable résidence dans la rue de l'Union, entre les rues Morales et Urquhart.

PAR G. DE FERIET, Encanteur, Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 20 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique—

Un certain terrain situé dans l'ilet compris entre les rues Union, Morales, Amour et Urquhart. Le dit terrain a 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de l'Union sur 127 pieds 10 pouces de profondeur. Ensemble, la maison et toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et qui portent le No 16 de la rue de l'Union, couverte en ardoises, ayant 8 chambres, cuisine, ayant 3 chambres, écurie, lieux d'aisance, poulailler, puits, cave et pompe.

Conditions—L'acquéreur devra assumer le paiement d'un billet de $1600, (intérêt payé) échéant le 19 mai 1869. Pour le reste du montant de l'adjudication, comptant, le reste à un an de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt jusqu'à parfait paiement et les clauses pénales habituelles.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, pardevant ——, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17juin

374 terrains et morceaux de terre dans le Troisième District, dans le voisinage immédiat des casernes des Etats-Unis, entre les rues Dauphine ou Grands-Hommes, Craps, Amour, Bons-Enfants, Morales, Urquhart, Girod et autres rues.

Egalement,—La magnifique résidence de feu Alexandre Lesseps.

Vente à l'encan, sans réserve ou limite.

PAR G. DE FERIET, Encanteur, Bureau, rue Bienville, No 86.

JEUDI, 25 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique—

374 terrains et morceaux de terre de choix, situés dans le Troisième District de cette ville, dans le plus belle partie du district, dans le voisinage immédiat des casernes des Etats-Unis et entre les rues Dauphine ou Grands-Hommes, Craps, Amour, Bons-Enfants, Morales, Urquhart, Girod et autres rues.

— Egalement —

La magnifique résidence de feu Alexandre Lesseps. Le terrain a 168 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la Levée ou Chemin Public, sur environ 2,125 pieds de profondeur.

Les plans peuvent être vus chez ceux qui peut voir à la Bourse des Négociants et des Encanteurs.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit, en billets portant 8 p. 0/0 d'intérêt l'an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. En cas de procès, l'acquéreur devra payer cinq pour cent (honoraires d'avocat) sur le montant de la réclamation. Les acquéreurs seront mis en possession à leurs propres frais.

Les actes de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais des acquéreurs, pardevant Edward Barnett, notaire public. 17juin

Terrains de prix et améliorés, Nos 90 de la rue St Pierre et 97 de la rue Toulouse.

PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau No 86 de la rue Bienville.

SAMEDI, 20 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique—

Deux terrains situés dans l'ilet compris entre les rues Toulouse, St-Pierre, Dauphine et Bourbon. Les dits terrains sont désignés par les lettres A. et B.

Le terrain A. a 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face (pied américain) à la rue Toulouse, sur 150 pieds (plus ou moins) de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble, les bâtisses qui se trouvent dessus et portent le No 97 de la rue Toulouse.

Le terrain B. a 31 pieds 11 pouces 5 lignes (pied américain) de face à la rue St-Pierre, sur 150 pieds (plus ou moins) de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble, les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et portent le No 90 de la rue St Pierre.

Conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats Unis; le reste à un crédit de 12 mois, en un ou des billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente à parfait paiement. En cas de procès, l'acquéreur devra payer cinq pour cent (honoraires d'avocat) sur le montant réclamé. Le paiement des taxes de l'année courante devra être assumé par l'acquéreur.

Les actes de vente, y compris les timbres de Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

17 juin—

Succession de M. Z. St. Amant, Mme Vve Zeringue.—No 30,060.

Très agréable et jolie résidence, avec ses dépendances, couverte en ardoises, ayant un grand espace de terre en culture et bien planté d'arbres fruitiers, etc., etc., situés sur la rue Elmire, entre les rues Craps et Grands Hommes, et dans le voisinage immédiat du Chemin de Fer de Ville.

PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau, rue Bienville, No 86.

LUNDI le 29 juin 1868, à midi, la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Douane et Canal, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 21 mai 1868, la propriété suivante:

UN GRAND MORCEAU DE TERRE situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Craps (ou Bourgogne), Désiré et Amour (ou Remparts), mesurant 180 pieds de face à la rue Elmire sur 120 pieds 7 pouces de profondeur.

Les bâtisses et améliorations consistent en une agréable résidence couverte en ardoises, contenant un salon, quatre grandes chambres, quatre chambres à coucher et une galerie de derrière une cuisine à deux étages contenant quatre chambres, grand hangard, lieux d'aisance, citerne, arbres fruitiers, etc., etc. Cette propriété étant qu'à une petite distance du chemin de fer de la rue Dauphine, est convenable sous tous les rapports pour des personnes désirant une résidence agréable.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire public, y compris les timbres du Revenu Intérieur et les taxes de l'an de courante, aux frais de l'acquéreur.

29mai—28,31—4,13,20,29juin

Succession de Mary Elizabeth Powers, décédée femme de M. Crimen—No 30,295.

Terrains améliorés et de prix situés dans la rue Bagatelle ou Bourbon, entre les rues Esplanade et Dauphine, 3e district.

PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau, rue Royale, No 86.

LE SAMEDI, 20 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 13 mai 1868, les propriétés foncières ci-après décrites, appartenant à la dite succession, savoir—

DEUX TERRAINS avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Bagatelle ou Bourbon, Grands-Hommes ou Dauphine et Esplanade. Désignés par les numéros 1 et 2 de l'ilet compris entre les rues Bagatelle ou Bourbon, Grands-Hommes ou Dauphine et Esplanade.

Le terrain No 1 a 20 pieds de face à la rue Bagatelle ou Bourbon, sur une profondeur de 44 pieds de la rue Esplanade, entre lignes parallèles; le terrain No 2, a 31 pieds de profondeur sur la ligne parallèle qui le sépare du terrain No 2.

Le terrain No 2 a 38 pieds de face à la rue Bagatelle ou Bourbon, 21 pieds 10 pouces sur une ligne du fond, 94 pieds 6 pouces 4 lignes sur une autre ligne du fond, 94 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 1 et 83 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne qui se rapproche le plus de la rue des Grands-Hommes.

Les bâtisses et améliorations comprennent une petite maison en bois, ayant 4 chambres; une cuisine en bois; une grange, lieux d'aisance, &c.—Le tout d'après le plan et l'arpentage de C. A. de Armas, ingénieur civil et arpenteur.

Conditions: comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais des acquéreurs.

30 mai—23,30—juin 6,13,20

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOLZ, BLOHM & CO.

Barouche! Barouche! Barouche!

PAR HOLZ, BLOHM & CO. JOHN C. BLOHM, encanteur, Bureau rue de Chartres, No 21.

VENDREDI, 19 du courant, à midi, au No 18 du Passage de la Bourse, il sera vendu, sans réserve, pour cause de départ:

Une belle barouche de famille.

Conditions — Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19juin

GRANDE VENTE DE MARCHANDISES Sèches, articles de fantaisie et chapeaux.

Par HOLZ, BLOHM & CO. JOHN C. BLOHM, encanteur.

SAMEDI, 20 du courant, à 10 heures du matin, dans la salle d'encan No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu, pour clore une consignation:

615 lots de marchandises sèches étrangères et américaines.

210 lots d'articles de fantaisie et "Notions".

125 douzaines chapeaux de paille pour hommes, jeunes garçons et enfants.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19juin

PAR O. VALETON.

Vins, Cognacs, Sardines, Huile, Vermouth, Porto, Sherry, Champagne, Fruits, &c.

PAR O. VALETON, Encanteur.

VENDREDI 19 juin, à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu, au magasin de MM. Couturié & Bordelois, No 80 rue Vieille-Levée, entre Douane et Bienville—

Vin rouge en barriques et en caisses,
Cognac de diverses marques,
Sardines en 1/4 et 1/2 de boîtes,
Huile d'olives en grandes et 1/2 b'lles,
Vermouth,
Fruits,
Madère,
Porto,
Sherry,
Champagne,
&c. &c.

Les catalogues seront prêts mercredi.

Conditions à la vente. 16 juin

PAR H. W. PALFREY.

Succession de Robert et d'Eudoxia Crozier—29,861.

Vente d'un terrain (avec améliorations) situé dans la rue Calliope.

Egalement—Actions de "New Orleans Mechanics Society" et du "Mechanics and Agricultural Fair Association of Louisiana.

PAR H. W. PALFREY, encanteur, Bureau, rue Carondelet, No. 26.

LE samedi, 20 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 19 décembre 1867, il sera vendu la propriété foncière et les actions ci-après décrites, savoir—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Calliope, Euphrosine, Liberté et Avenue Franklin. Le dit terrain est désigné par la lettre B. sur un plan actuellement exposé à la Bourse et a 37 pieds 5 pouces de face à la rue Calliope, sur une profondeur entre lignes parallèles, de 53 pieds 4 pouces—avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus et comprenant une bâtisse en bois, à étage et bien faite, destinée à être changée en une demeure et servant en ce moment de boutique de chapelier.

— Egalement —

5 actions du "New Orleans Mechanics Society".

4 actions du Mechanics and Agricultural Fair Association of Louisiana".

CONDITIONS DE LA VENTE.—Pour la propriété foncière, la moitié du montant de l'adjudication comptant en billets du Trésor des Etats-Unis; le reste à un an de crédit, en billet ou billets des acquéreurs, garantis par hypothèque sur la propriété vendue et portant huit pour cent d'intérêt, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la dite propriété. Les bâtisses devront être assurées aux frais de l'acquéreur et les polices devront être transférées. L'acte hypothécaire devra contenir les clauses de non aliénation (et en cas de procès) cinq pour cent (honoraires d'avocats) en cas de procès pour le recouvrement des billets.

Pour les actions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais des acquéreurs.

17 mai—27,—6,13 18,20juin

PAR NELLIGAN & BASSETTI

Succession de M. J. Newman.

No 30,093.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans

Billets du Board des Levées.

PAR NELLIGAN & BASSETTI, JAS NELLIGAN, encanteur, Bureau, au Crescent Auction Mart, No 74 de la rue Carondelet.

IL sera vendu, jeudi, 25 juin 1868 à 11 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 74 de la rue Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 27 avril 1868, No 30,093 du dossier de ladite Cour, et pour le compte de la susdite succession.

Deux billets du Board des Levées de l'Etat de la Louisiane, pour la somme de $33,633 67 et la somme de $46,071 33, échéant le 24 au 27 octobre prochain (1868), garantis, le premier par 132 Bons de Levée de $1000, lesquels billets sont recevables en or dudit Board de Levées jusqu'au 1er mai 1868. Il conviendra conserver sur le tout 10 pour cent. Les bons seront livrés avec les billets, autrement ils seront déposés à la Banque du Canal de la Nlle-Orléans. Et le tout avec toutes les conditions dudit acte de garantie.

Conditions—Comptant. 14 juin—14 19 25

PAR CHARLES E. FORTIER.

Succession de Joseph Napoléon.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur, Bureau, Passage de la Bourse No 48.

SAMEDI, 20 juin 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 27 mai 1868, les propriétés ci-dessus décrites savoir—

Cinq lots de terre situés près du Nouveau Faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, désignés par le No 3 de l'ilet No 20, compris entre les rues Broad, Rousselin, Gouge et Abadie, et par les Nos 1, 2, 3 et 4 de l'ilet No 34, compris entre les rues London Walk, Liberal, France et Nouvelle-Orléans. Ces lots dits incorporés (mesure américaine) savoir: le lot No 3, 107 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Abadie, sur 48 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur sur la ligne du fond des lots Nos 1 et 2 et 73 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne oblique ayant la forme d'un triangle. Le lot No 1, de l'ilet No 34 formant l'encoignure de London Walk et de la rue Libéral, mesure 96 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Libéral, sur 100 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur du côté de London Walk; et les lots Nos 2, 3, et 4 mesurant chacun 32 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à la rue London Walk, sur 100 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur.

Cette créée étant la seconde et la dernière, la propriété ci-dessus décrite n'ayant pas rapporté le prix de l'estimation à une criée antérieure, sera vendue au plus offrant dernier enchérisseur, sans réserve ou limite.

Conditions—A un an de crédit; l'acquéreur devra fournir son ou ses billets, endossés à la satisfaction de l'administrateur, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec bonne garantie, et portant huit pour cent d'intérêt l'an, à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente pardevant Alcée J. Ker, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres de revenu des Etats Unis. 5juin—5,13,20

RESIDENCE DE PRIX A ALGER.

Succession de Mme Odile Sabin, décédée femme de Joseph F. Sabin.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur, Bureau: Passage de la Bourse, No 48.

SAMEDI, 18 juillet 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 15 juin 1868, les propriétés suivantes, appartenant à la susdite succession, savoir:

Deux terrains situés au Faubourg Duverjé, dans la paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi. Les dits terrains sont désignés par les Nos 17 et 18 de l'ilet No 15, compris entre les rues Patterson, Ségiin, Barthélemy et Delaronde. Ils ont chacun (au pied français) 30 pieds de face sur la rue Ségiin et sur la rue Patterson, sur 120 pieds de profondeur. Ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

Aussi:

A 5 1/2 heures P. M., sur les lieux—Un lot de meubles appartenant à la dite succession.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant C. V. Foulon, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

17juin—17,27;8,11,18juil

Succession de Pierre Frédéric Lapinet Jr.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur, Bureau, Passage de la Bourse No 48.

SAMEDI, 11 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 3 juin 1868, les terrains suivants—

QUATRE TERRAINS situés dans l'ilet No 111, compris entre les rues Bagatelle, Union, Lai et Esplanade. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4. Le terrain No 1 a 32 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Le terrain No 2 a 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Bagatelle, sur la même profondeur que le terrain No 1. Le terrain No 3 a 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Union, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Le terrain No 4 a 32 pieds de face à la rue Union, sur la même profondeur que le terrain No 3.

2—UN TERRAIN situé dans l'ilet No 13, compris entre les rues Dauphine, Tricou, Hancock et Craps. Le dit terrain est désigné par le No 1; il a 26 pieds 5 pouces 1 ligne face à la rue Tricou, sur une profondeur de façade sur la rue Dauphine, de 104 pieds 6 pouces. Le terrain forme l'angle des rues Tricou et Dauphine.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. Dreyfous, notaire public, aux frais des acquéreurs.

11juin—11,20,27;3,11juil.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1868, y compris les primes non expirées de l'année précédente

Sur les risques d'incendie	$813,684 45	
Sur les risques de mer	238,734 17	
Sur les risques de rivières	99,343 62	
Total		$1,151,364 22
En moins—Primes sur risques non expirées le 31 mai 1868	$226,847 00	
Primes remboursées	33,471 07	
		$260,318 07
Montant net des primes le 31 mai 1868		$891,046 15
Pertes payées:		
Sur les risques d'incendie	$271,226 37	
Sur les risques de mer	173,940 56	
Sur les risques de rivières	45,929 95	
	$491,096 91	
Taxes	28,012 61	
Réassurances, Dépenses, Profits et Pertes, moins intérêts	105,202 04	$624,311 56
Bénéfice net		$277,329 59

L'actif de la Compagnie est comme suit.

Propriétés foncières	$159,617 87
Billets garantis par hypothèques	675,897 38
Billets garantis par nantissements	88,167 20
En caisse	128,478 34
Actions de banques et de chemin de fer	104,280 00
Primes en voie de perception	99,735 5
Bons de la ville	35,000 00
Effets à recevoir	127,134 76
Scrips de Compagnies d'Assurances	40,985 00
Actions "Dry Dock Vallette"	15,000 00
Actions de la Presse "Levee Steam"	5,000 00
Actions "Marine Dry Dock"	3,700 00
Actions "Merchants' Exchange"	1,000 00
Actions "Lightering & Wrecking Co"	1,600 00
Actions "Louisiana Equitable Life Ins. Co."	25,000 00
Bons de l'Etat	1,500 00
Total	$1,496,414 16
En moins: Intérêts non réclamés et intérêts à payer en juillet prochain	$101,246 15
35 0/0 de scrip de 1850 payable en juillet	70,875 75
Primes sur risques non terminées le 31 mai 1868	226,847 00
	$398,968 90
Actif net	$1,097,445 26

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président.

PAUL FOURCHY, Secrétaire

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi ce 9 juin 1868

PAUL W COLLENS, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

A une assemblée des Directeurs tenue le 9 juin 1868, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de TRENTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrips seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de PAYER, le second lundi de juillet prochain, Trente cinq pour cent sur le Capital du Scrip de 1850, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie

— Directeurs —

John Pemberton,	P Maspero,	Pierre Poutz
M Puig,	David M. Conrd,	B / Kelf,
Chas Sagory,	J J Fernandez,	L F Generes
F B Wills,	J Moreau Hall,	

10 juin—

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO.

Grande Vente, sans réserve, de 450 CAISSES BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO. ALEX. LEVY, encanteur. Salle d'encan, 38 rue de Chartres.

[illegible] vendredi, 19 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres—

450 caisses de bottes, souliers et brodequins—un choix d'articles de clientèle reçus par les steamers George Cromwell, Crescent et Sherman, directement des manufactures.

Le tout sera vendu sans aucune réserve quelconque.

Conditions à la vente. 19 juin

PAR S. GUINAULT.

Meubles. Meubles.

PAR S. GUINAULT, Encanteur, Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.

AUJOURD'HUI vendredi, 19 juin 1868, il sera vendu à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, [illegible] rues Bienville et Passage de la Bourse.

Un lot de meubles en bois de palissandre, acajou et noyer, consistant en bois de lits et literie, sofas, tables, chaises en crin et cannes, bureaux en cuir, pendules, machines à coudre de Singers, &c.

Conditions, comptant. 19 juin

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY BROS. & CO. R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 20 de juin, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

— TELS QUE —

Sets de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer sofas, chaises à dossier à ressorts, table de centre à bois de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à allonge, étagères, tableaux, poêles, batterie de cuisine, &c., —le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à dossier et bois et rotin.

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO. R. M. MONTGOMERY Encanteur.

IL sera vendu, samedi 20 juin, à 11 heures du matin, aux écuries de P. Lénez, rue Gravier,

Elégants Chevaux appareillés, do de monture, Beaux mulets de tir, Belles vaches laitières,

AUSSI:

Buggies, [illegible], harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Propriété améliorée dans le 4me District.

Ilets à Rickerville et Carrollton.

Succession de J. J. MICHEL

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,944—

PAR C. E. GIRARDEY & Co., NICHOLAS J. HOEY, encanteur, Bureau: No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, 20 de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 24 avril 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de J. J. Michel, décédé, les propriétés ci-après décrites, savoir—

1o Deux lots de terre, dans le 4me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rousseau, Fulton, Troisième et Quatrième, désignés par les Nos 10 et 11, et mesurant chacun 31 pieds 9 pouces de face à la rue Rousseau, sur une profondeur de 166 pieds 5 pouces et 5 lignes. Le No 10 formant l'angle des rues Troisième et Rousseau. Les améliorations consistent en une maison basse en bois, cuisine, hangar, etc.

2o La moitié indivise de l'ilet No 34 à Rickerville, paroisse de Jefferson, borné par les rues Peters Avenue, Prytania, Leontine et Perrier, subdivisé en 18 terrains et mesurant 201 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Peters Avenue; 201 pieds 10 pouces de face à la rue Leontine; 212 pieds 7 pouces de face à la rue Prytania et 229 pieds 3 pouces de face à la rue Perrier.

3o Un ilet de terre dans la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, désigné par l'ilet E borné par les Turnpike on Shell Road, Eagle ou Mary, Macarty et Dix-Neuvième, subdivisé en 24 terrains et mesurant 300 pieds carrés.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de 1868.

Actes de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais des acquéreurs par devant Wm Shannon, notaire public. 17 mai—17, 30—juin 6, 13, 20

Maison double rue Baronne, entre les rues Erato et Thalie—Ilet amélioré sur l'Avenue Hagan, entre les rues Banks et Bandin.

Succession de Michael Aspill—No 32,046.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

Par C. E. GIRARDEY & Co, NICHOLAS J. HOEY, encanteur, Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

SAMEDI le 20 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu de deux ordres de l'Honorable John W. Thomas, datés le 29 avril et le 13 de mai 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de Michael Aspill décédé, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o—Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne ou Baronne, Apollo ou Carondelet, Erato et Thalie, mesurant 53 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Bacchus (maintenant Baronne) sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. Les améliorations consistent en une maison double en bois (double) et aux cuisines et bâtisses à étages. Ensemble avec et produit à 28 années de $160 chaque dans la Banque des Citoyens de la Louisiane, pour lesquelles la dite propriété est hypothéquée pour le montant de $5,000, en billet (stock note) en faveur de la dite Banque des Citoyens de la Louisiane pour le montant de $576, payable le premier mai 1869, conformément à la Charte de la dite Banque.

2o—Un ilet de terre dans le Premier District de cette ville, borné par l'Avenue Hagan, les rues Rendon, Banks et Bandin, mesurant 319 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à l'Avenue Hagan, même largeur à la rue Rendon, sur 356 pieds de profondeur sur la rue Banks, et même mesure à la rue Bandin, et peut être subdivisé en 24 grands terrains. Les améliorations consistent en une maison en bois à étage, avec cuisine, écurie, etc. Les améliorations consistent en une maison en bois, à étage, louée à Mr. Ham.

3o—Trente et un ots de terre formant presque l'ilet entier borné par les rues Hagan Avenue, Rendon, Gravier et Perdido, désignés par les Nos 1 à 34 inclusivement.

Conditions de la vente—Moitié comptant, le reste en billets de l'acquéreur à 12 mois de crédit, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et cinq pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès. Les améliorations devront être assurées aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de l'année 1868.

Actes de vente et les timbres des Etats-Unis, aux frais des acquéreurs, pardevant W. J. Castell, notaire public. 16mai—16,17 23,30—juin 6,13,20

Propriété de choix, rue Poydras, entre le rues Franklin et Liberté.

Mme Mary McMillen vs Emily C. McMillen —No 30,081—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. NICHOLAS J HOEY, encanteur, Bureau, No 17, Exchange Place.

SAMEDI, le 20 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un jugement de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans rendu le 14 mars 1868, et signé le 19 de mars 1868, il sera vendu à l'enchère publique—

Deux morceaux de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues South Poydras, Lafayette, Franklin et Liberté, désignés par les lettres A. B. C.

1o—Les terrains A et B se touchent et mesurent ensemble 48 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue South Poydras, sur 149 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur sur une ligne et 146 pieds 6 pouces 6 lignes sur l'autre ligne, de face à la rue Liberté et 149 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui sépare le terrain C. Les améliorations consistent en une maison double en briques, à deux étages, cuisine etc., et portent les Nos 292 et 294 rue Poydras.

2o—Le lot C touche aux lots A et B et mesure 27 pieds de face à la rue South Poydras, sur 149 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne des lots A et B, et 150 pieds et 2 pouces de profondeur sur l'autre ligne. Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages. Les améliorations consistent une maison basse en briques, avec cuisine, etc. et portent le No 296 rue Poydras.

Conditions de la vente.—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété, et portant intérêt de 8 p. 0/0 l'an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et cinq pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès. Les propriétés devront être assurées au montant entier des dits billets et les polices transférées aux vendeurs. Les taxes de 1868 devront être assumées par les acquéreurs.

Les actes de vente et les timbres des Etats-Unis, aux frais des acquéreurs, pardevant E. G. Gottschalk, notaire public. 17 mai—3—juin 6,13,20

Jolie résidence dans la rue des Magasins, avec grand terrain.

Maison "cottage" dans la rue Terpsichore.

SUCCESSION DE LEWIS R. COLLINS.

No 29,586—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co, NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau, Exchange Place No 17.

JEUDI, 9 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 6 juin 1868, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Lewis R. Collins, décédé les propriétés ci-après décrites:

1o—LA JOLIE RESIDENCE EN BOIS A ETAGE, (avec un grand terrain) située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues des Magasins, Constance, Second et Troisième. Le terrain est coupé en quatre terrains, (Nos 3, 4, 5 et 6) qui ont chacun 30 pieds de face à la rue des Magasins, sur 125 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une grande maison en bois, à étage, retirée de la rue, galerie large au rez-de-chaussée et au premier étage, corridor et quatre chambres à chaque étage; un cabinet de toilette, une cuisine en bois, une écurie, aussi une remise, une autre bâtisse attachée à la maison, contenant trois chambres, écurie et remise à fourrage, &c.

Le terrain est disposé en jardin, avec goût; il y a des promenades couvertes et une grille en fer sur toute la façade. La maison vient d'être complètement réparée. Comme agrément et à cause de ses avantages et de l'espace de terrain, cette propriété est agréable.

2o—LA GRANDE MAISON COTTAGE située dans le Premier District, dans l'ilet compris entre les rues Terpsichore, Melpomène, Camp et Magasins. La propriété est composée de deux terrains ayant ensemble 58 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Terpsichore, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent une grande maison cottage basse, à un corridor au centre, avec cuisine basse, etc.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. Les maisons devront être assurées et la police transférée. Les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes de l'année 1868.

Les actes de vente et compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, aux frais des acquéreurs, pardevant J. Benderungel, notaire public, aux frais des acquéreurs.

7juin—7,20,27—4 9 juillet

Terrain dans la rue Gravier et Demi-Ilet à Greenville.

Succession de John Mitchell.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 30,794.

Par C. E. GIRARDEY & Co. Encanteurs, Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

SAMEDI 11 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 29 mai 1868, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la succession de John Mitchell, savoir—

1o—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Gravier, Perdido, St-Jean et Bolivar. Ledit terrain est désigné par le No huit et forme l'angle des rues Gravier et Bolivar; il a 31 pieds 7 pouces 3 lignes de face à la rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Bolivar.

2o—Dix terrains situés à Greenville, paroisse Jefferson, dans l'ilet No 71, compris entre les rues Raynes, Washington, Broadway et Pine. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et les Nos 15, 16, 17, 18, 19 et 20, et formant ensemble la partie supérieure dudit ilet.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale, privilège de vendeur sur les propriétés et portant huit pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec la clause de 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès. Les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes de 1868.

Les actes de vente et les timbres des Etats-Unis pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 juillet 4 11

Maison en bois rue Craps.

Succession de Mme JANE ARMSTRONG veuve de J. J. LUGENBUHL.

No 27,239, Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs, NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI le 27 de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté le 16 de mai 1868, il sera vendu à l'enchère publique:

Un lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Craps, Greatmen, Enghien et Port, désigné par le No 16 et mesurant 29 pieds de face à la rue Craps sur 100 pieds de profondeur sur lequel est une maison double en bois, cuisine, etc.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. Les maisons devront être assurées et la police transférée aux vendeurs. Les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes de 1868.

Acte de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais des acquéreurs pardevant W. J. [illegible] notaire public. 24 mai—juin 6,13,20,27